

**Services.** Précurseur du portage salarial, le groupe toulousain fête ses 10 ans.

## AVS lance le concept « d'auto-entrepreneur porté »

C'est une histoire à peine croyable. Il y a tout juste 10 ans, Didier Mangel, pourtant atteint d'une maladie génétique lourde, créait la société AVS dans un local de 18 m<sup>2</sup> au Mirail. Précurseur dans le domaine du portage salarial, la société toulousaine envisage l'avenir avec sérénité.

Si les débuts se sont avérés difficiles (en 2001, elle se retrouve en plan de redressement), la PME devenu un groupe aux 23 filiales se porte bien. Elle compte 1 600 indépendants dans son portefeuille et affiche sur 2008 un chiffre d'affaires de 30 M€.

Le groupe AVS propose un concept surprenant, celui de « salarié indépendant ». Deux notions antinomiques ? Pas pour Didier Mangel. Le créateur d'AVS aurait eu l'idée de réconcilier les deux formules en visionnant l'émission *Capital* sur le portage salarial, utilisé par les consultants. Il trouve l'idée géniale... et décide d'en faire profiter les professions du bâtiment, secteur sur lequel la société conserve une longueur d'avance (60 % de ses « portés »).

Car quel salarié tenté par l'a-



Didier Mangel et son équipe.

venture de la création d'entreprise n'a pas stoppé net l'écriture de sa lettre de démission, effrayé par les nombreuses démarches administratives, la gestion et surtout les lourdes charges à payer ? Les entreprises de portage salarial ont flairé le filon, et leur propose donc de conserver le confort du salariat, tout en goûtant à la liberté d'être son propre patron. Comment ? Le « porté » reverse son chiffre d'affaires à la société qui, en retour, le salarie. À lui de développer son activité, de gérer ses clients et de décider de ses horaires. Avantage : l'indépen-

dant bénéficie d'une couverture sociale et... paye des charges à hauteur de ses revenus. « Si l'artisan ne gagne rien, il ne paye rien ! », explique Didier Mangel. Depuis sa création en 1999, AVS a décliné le concept pour toutes sortes de professions (15 enseignes spécialisées), et propose divers services au travers de 8 sociétés (agence d'intérim, etc.). La société s'affiche à présent comme le « leader national du portage salarial multi-activités » et a réussi à promouvoir le concept auprès des autorités (un décret enlève tout risque

de « prêt de main d'œuvre illécite »), et a même initié une Fédération nationale. Mais la concurrence se fait plus rude. Surtout, la création, en janvier, du statut d'auto-entrepreneur risque de diminuer grandement l'intérêt du portage salarial qui coûte tout de même 12 % en moyenne du CA de l'indépendant. Les dirigeants d'AVS ont déjà trouvé la parade, en créant le concept d'« auto-entrepreneur porté » ! L'idée : l'indépendant bénéficie toujours d'un accompagnement, de la gestion de ses comptes et des avantages offerts par un groupe. AVS conserve des ambitions importantes avec l'objectif d'atteindre, cette année, les 3000 « portés ». « En temps de crise, ils sont plus nombreux à se lancer à leur compte », explique Yves Caria, cogérant du groupe. Or le statut d'auto-entrepreneur a ses limites (30 000 € de CA annuel maximum). Dès lors, AVS qui dispose de deux agences locales (Nantes et Lille) en plus de son siège toulousain et emploie 73 collaborateurs, prévoit de recruter 20 personnes cette année.

LAURIANE GUIGNO